



APPEL A CANDIDATURES EMPLACEMENTS REMORQUES ET TRUCKS RESTAURATION SALÉE ET SUCRÉE

VILLE DU PRADET

Ô Fêtes Pradétanes – 2ème Edition 2026 **Vendredi 24, Samedi 25 et dimanche 26 avril 2026**

Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet - Hôtel de Ville, Parc Cravéro, avenue 1^{ère} DFL - 83220 Le Pradet

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Ô Fêtes Pradétanes – Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 avril 2026

Nombre de personnes attendues : 30 000 personnes sur les trois jours

Place Général de Gaulle et place Paul Flamenq - 83220 Le Pradet

I. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration en truck ou remorque durant la manifestation dite « Ô Fêtes Pradétanes 2026 ». Ainsi, l'appel à candidature porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de denrées alimentaires sur le parking Armée d'Afrique ou sur la place Paul Flamenq durant la manifestation précitée.

L'appel à candidature est uniquement pour les trucks en restauration salée ou sucrée. Les emplacements au format stand et les trucks boissons font l'objet d'un appel à candidature à part.

II. Caractéristiques principales :

a) Date et durée d'exécution :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du **Vendredi 24 avril 2026 à 8h00 jusqu' au dimanche 27 avril 2025 à 21h**.

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement soit :

- Vendredi 24 avril 2026 de 18h à 00h00
- Samedi 25 avril 2026 de 11h00 à 00h00
- Dimanche 26 avril 2026 de 11h00 à 21h00

b) Implantation et superficie des emplacements :

La parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur le parking Armée d'Afrique ou la place Paul Flamenq - 83220 Le Pradet. Elle sera mise à disposition le vendredi 24 avril 2026 à 8h00 pour Flamenq et 10h00 pour Armée d'Afrique. Les trucks devront être complètement opérationnels pour l'ouverture de l'évènement.

Cette parcelle est d'une superficie de 18M2 (6ML par 3 ML) pour chacun des trucks et remorques, elle n'est pas négociable et doit contenir tous les éléments de l'installation. Concernant les remorques Il est donc possible d'implanter par exemple une remorque de 3ML et un barnum de 3ML tant que la surface allouée ne dépasse pas la taille indiquée.

Tous les emplacements sur le parking Armée d'Afrique disposent d'un arrière-Truck permettant le stockage ou le positionnement d'une petite remorque (3M3) réfrigérée. Tous les emplacements sur la Place Paul Flamenq sont dépourvus d'espace libre supplémentaire.

c) Contrainte logistique :

Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à l'enlèvement de leurs trucks après la manifestation soit le dimanche 27 avril à partir de 21h00. Les professionnels sont dans l'obligation d'être ouverts et en fonctionnement sur les plages horaires mentionnées ci-dessus sans discontinuité de service. Aucun truck ne pourra sortir de la zone ou être déplacé pendant la manifestation.

d) La redevance :

Le prix de l'emplacement est fixé à 500 € minimum pour les food-truck en restauration salée et sucrée. Le professionnel est libre de proposer une redevance plus élevée. Il doit l'indiquer sur sa fiche de candidature et elle fera l'objet d'une notation sur 8 points au prorata du plus offrant.

L'eau, l'électricité, sont fournis aux professionnels sans supplément. Ce système est valable pour toutes les commissions et tous les emplacements.

e) Les prix pratiqués

Les professionnels vendent leurs produits selon les tarifs qu'ils souhaitent, l'organisateur ne pourra en aucun cas interférer avec la libre concurrence des restaurateurs. Cependant les professionnels sont dans l'obligation de proposer un produit ou une boisson à un prix d'appel pour les consommateurs, garantissant ainsi à tous les publics de pouvoir se restaurer sur la foire. Tous les prix se doivent d'être indiqués en euros et toutes taxes comprises (TTC), de manière visible et compréhensible.

f) L'eau et l'électricité :

Les professionnels disposeront d'un point d'eau à proximité aucun raccordement ne pourra être fait directement au truck. Les professionnels déclarent sur leur fiche d'inscription la puissance nécessaire au fonctionnement de leur truck. La distribution électrique est prise en charge par l'organisation sans compensation financière supplémentaire pour les professionnels. Elle ne pourra pas dépasser 12 KW pour les Food-truck et 6 KW pour les stands boissons. Après acceptation de votre dossier lors de la commission l'organisateur vous fera parvenir par mail une fiche technique afin de connaître vos besoins précis en électricité.

g) Les huiles de cuisson :

L'organisation met à disposition des bidons de récupération pour les huiles de cuisson à l'arrière du chapiteau. Tous les exposants désireux d'en bénéficier sont tenus de se rendre sur le point de collecte dédié. Les bidons ne pourront en aucun cas être déplacés ou privatisés par un exposant.

h) Montage et démontage :

Les professionnels retenus recevront par email une heure d'arrivée pour positionner leurs trucks. Il est impératif de la respecter afin que chacun puisse être positionné et manœuvrer dans les meilleures conditions possibles afin d'éviter tout engorgement inutile. Les trucks devront impérativement libérer leur emplacement le dimanche 26 avril 2026 après la manifestation soit après 21h00. Tous les emplacements devront être libres au plus tard à 4h00 du matin. Aucun matériel, palette, fin de stock ne pourra être abandonné sur site.

i) Livraison

Les exposants peuvent se faire livrer sur la manifestation tous types de matériels lors du créneau alloué au montage à la seule condition que le professionnel soit présent pour récupérer sa marchandise. L'organisation ne procèdera à aucune réception pour un professionnel absent.

j) Sécurité

La ville du Pradet prend en charge le service de sécurité qui sera présent tout au long de l'évènement. Cependant l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol de denrées, boissons, se trouvant à l'extérieur des Trucks notamment en cas de stockage à l'arrière des véhicules non sécurisé par les soins du professionnel. De la même façon tous les véhicules trucks devront être fermés chaque soir après la manifestation.

Ô FÊTES PRADÉTANES 2026
LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS
FOOD-TRUCK et REMORQUES

Généralités : L'organisateur attribue un nombre limité d'emplacement par spécialité. Chaque spécialité a une commission dédiée de notation. Ainsi deux commissions auront lieu. Seul les dossiers les mieux notés seront retenus selon les critères de notations détaillés ci-après.

A) Les food-trucks = 2 Commissions - 6 emplacements « Food-truck »

- FOOD-TRUCK SALE : 4 retenus
(3 sur le Parking Armée d'Afrique et 1 sur la place flamenq)
- FOOD-TRUCK SUCRE : 2 retenus
(1 sur la place Paul Flamenq et 1 sur le parking Armée d'Afrique)

1) Comment sont définis les emplacements « Food-truck » ?

Une fois les candidats sélectionnés, la commission procèdera à l'allocation des emplacements en fonction des souhaits émis dans les dossiers des professionnels.

Le premier candidat retenu de chaque commission bénéficiera de son premier souhait d'emplacement. Le second professionnel retenu aura son premier choix s'il n'est pas déjà pris par le meilleur candidat auquel cas il aura son choix N°2, ainsi de suite.

2) Puis-je postuler à une commission « BOISSON » et à une commission « RESTO » - STAND et TRUCK Confondu ?

Les professionnels pourront postuler avec un seul Kbis à deux commissions differentes. Ainsi il est possible de candidater pour un emplacement Food-truck et un emplacement en stand restauration ou encore à un emplacement Beer-truck ou stand sucré ou autre. Aucune entreprise ne pourra bénéficier de deux emplacements sur la même commission.

Tous les professionnels désireux de postuler à plusieurs commissions doivent déposer deux dossiers distincts et complets, un pour chacune des commissions. Dans l'éventualité où l'exposant est retenu aux deux commissions **les trucks ne seront pas systématiquement à côtés**. L'octroi des emplacements se fera uniquement selon l'ordre de classement des exposants. L'emplacement « brasserie-truck » est strictement réservé à un brasseur possédant un Kbis avec un code APE spécifique : Code NAF / APE 1105Z). Les Brasseurs ne peuvent pas déposer de dossiers sur les commissions dédiées aux buvettes et inversement.

Ô FÊTES PRADÉTANES 2026
CAHIER DES CHARGES DES TRUCKS ET REMORQUES
EN RESTAURATION – FOOD TRUCK SALE ET SUCRE

A) Les food-trucks en restauration salés, généralités

Types de produits : Les restaurateurs devront proposer des spécialités cuisinées par leur soin, la primeur de la notation se fera sur la qualité des produits ainsi que sur la préparation des menus et l'origine des produits.

Types de produits composants les menus proposés :

Sur cette base les professionnels pourront proposer à l'organisateur n'importe quelle spécialité culinaire de leur choix. Une suggestion ou une variante de produits végétariens sera appréciée. Les professionnels devront remplir l'annexe dédiée qui prendra en compte les différents critères énoncés. Ainsi l'ensemble des produits majoritaires composants le menu doit être détaillé. Les professionnels devront cocher les cases correspondantes concernant les produits énoncés à savoir s'ils sont frais ou surgelés, s'ils sont préparés par les soins du professionnel ou déjà transformés, s'ils bénéficient de label de qualité etc.. Sans oublier le détail des sauces également qui pourront faire l'objet d'une analyse par la commission. La commission se réserve le droit d'attribuer la note de 0 point au dossier qui ne permettent pas une évaluation de la qualité des menus proposés.

- ✓ **REmplir l'annexe N° 1 page 7 pour le choix des emplacements**
- ✓ **REmplir l'annexe N° 2 page 8 pour les critères de sélection**

Type de cuisson et sécurité : Veuillez préciser les modes de cuisson utilisés par votre truck (électrique, gaz, barbecue, friteuse...). Tous les trucks **doivent impérativement disposer d'un extincteur** en adéquation avec le type de cuisson utilisé et **une couverture anti-feux si vous avez une friteuse**. L'organisation vérifiera les dispositifs des professionnels avant l'ouverture au public.

B) Les food-trucks sucrés :

Types de produits : Les food-truck sucrés peuvent proposer tous types de produits sucrés chauds et/ou froids, glacés : crêpes, gaufres, muffins, tartes, cookies, pâtisseries, biskuiteries, moshi, viennoiseries, bonbons, fruits (..) Ils devront proposer une suggestion de produits glacés qu'importe le type.

L'organisateur aura la charge de veiller à ce que les deux restaurateurs ne proposent pas les mêmes spécialités. Si les deux premiers stands retenus proposent les mêmes spécialités l'organisateur demandera au deuxième professionnel retenu de faire varier son offre de produits avec deux objectifs : La non-concurrence entre restaurateurs et proposer une grande diversité de produits et de spécialités au public sur la foire.

Ô FÊTES PRADÉTANES 2026
CRITERES DE SELECTION DES COMMISSIONS
EN RESTAURATION – FOOD TRUCK SALES ET SUCRES

C) Le critère prix : 8 points

Redevance : Les professionnels devront verser une redevance à la Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper le domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance ne pourra être inférieure à **500,00 €** payable par chèque à l'ordre de : « trésor public » ou par virement bancaire au RIB joint à votre facture pour tous les candidats admis.

Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 8 / redevance la plus élevée.

D) Valeur technique : 12 points

Critère 1 : Les produits proposés - 9 points

QUALITE ET DIVERSITE DES MENUS PROPOSES	
➤ FOOD-TRUCK SALE – COMPLETER L'ANNEXE N° 2	
➤ FOOD-TRUCK SUCRE – COMPLETER L'ANNEXE N°3	

Sous critère 1 : VARIETE DE L'OFFRE – 2 points – Prorata de l'offre la plus complète	Sous critère 2 : La qualité des PRODUITS et le « FAIT MAISON » – 7 points – La commission évaluera la part des produits frais utilisés dans l'ensemble des menus proposés.
--	--

E) Critère 2 : ESTHETIQUE DU TRUCK - 3 points

Esthétique du truck– 1,5 point

0 point : Aucune photo fournie

0,5 point : Truck ou remorque unis non floqué

1 point : Truck ou remorque uni floqué avec la marque du restaurateur

1,5 point : Truck entièrement customisé, décoration, motifs peints (...) avec marque du restaurateur.

Décoration du Truck sur le thème du printemps – 1,5 point

0 point : pas de décoration, pas d'employé habillé ou accessoire dans le thème

0,5 point : un élément de décoration, pas d'employé habillé ou avec accessoire

Point : truck bien décoré (minimum trois éléments) pas d'employé accessoirisé

1,5 point : Truck entièrement customisé, décoration, motif peint (...) avec marque du restaurateur.



VILLE DU PRADET

ANNEXE N° 1
CHOIX DES EMPLACEMENTS EXPOSANTS
LA RESTAURATION FOOD-TRUCK SALE ET SUCRE
Ô FÊTES PRADÉTANES 2026

NOM DE L'EXPOSANT :

JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT – FOOD TRUCK SALÉ

Si tous les choix ne sont pas renseignés par le professionnel la commission considère que le candidat ne souhaite pas être retenu sur les autres emplacements.

CHOIX DES EMPLACEMENTS FOOD TRUCK SALES	Veuillez entourer l'emplacement correspondant
Choix N°1	FTN°1 FTN° 2 FTN° 3 FT N° 4
Choix N°2	FTN°1 FTN° 2 FTN° 3 FT N° 4
Choix N°3	FTN°1 FTN° 2 FTN° 3 FT N° 4
Choix N°4	FTN°1 FTN° 2 FTN° 3 FT N° 4

JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT – FOOD TRUCK SUCRÉ

CHOIX DES EMPLACEMENTS FOOD TRUCK SALES	Veuillez entourer l'emplacement correspondant
Choix N°1	TSN°1 TSN° 2
Choix N°2	TSN°1 TSN° 2

Rappel : Comment sont définis ensuite les emplacements « restauration » ?

Une fois que la commission aura procédé à toutes les notations en sélectionnant uniquement le nombre de candidats indiqué par spécialité, **elle effectuera l'octroi des emplacements**.

L'attribution des emplacements se fera en fonction **du classement du candidat dans la commission et par ordre de choix de l'exposant**.

DATE :

Signature :

Annexe N° 2 : OFP 26 – Appel à candidatures FOOD-TRUCKS SALÉS – 12 points

NOM DE L'EXPOSANT :

Commission : FOOD-TRUCK SALE

***Nombre de suggestions :** - 2 points

*si mono produit toutes les variantes sont comptabilisées. L'ajout de « frites » ou autre accompagnement ne fait pas l'objet d'une suggestion à comptabiliser ex : Frites = 1 suggestion – burger = 1 suggestion – burger frites = 0 n'est pas comptabilisé

Votre Carte (joindre une annexe au besoin)

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	

Annexe N° 2 suite : OFP 26 – Appel à candidatures FOOD-TRUCK SALE

Sous critère 2 : Qualité des produits et fabrication – 7 points

Selon votre numérotation en page précédente – lister les ingrédients PRINCIPAUX contenus dans les plats ou desserts et cocher obligatoirement un choix par couleur qui correspond chacune à un critère – (Dupliquer au besoin la page suivante) Seuls les produits majoritaires des recettes doivent être détaillés.

PLAT N° 1 Les ingrédients – sauce comprise	Brut	Non BRUT	Frais	Surgelé	Maison	Indus- trielle	Origine et labels (Entourer ou surligner)
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA

PLAT N° 2 Les ingrédients – sauce comprise	Brut	Non BRUT	Frais	Surgelé	Maison	Indus- trielle	Origine et labels (Entourer)
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA

PLAT N° 3 Les ingrédients – sauce comprise	Brut	Non BRUT	Frais	Surgelé	Maison	Indus- trielle	Origine et labels (Entourer)
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE UE FR PACA

Annexe N° 2 : OFP 26 – Appel à candidatures TRUCK RESTAURATION

Sous critère 2 : Qualité des produits et fabrication – 7 points

Page à dupliquer au besoin

PLAT N° Les ingrédients – sauce comprise	Brut	Non BRUT	Frais	Surgelé	Maison	Indus- trielle	Origine et labels (Entourer ou surligner)
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA

PLAT N° Les ingrédients – sauce comprise	Brut	Non BRUT	Frais	Surgelé	Maison	Indus- trielle	Origine et labels (Entourer ou surligner)
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA

PLAT N° Les ingrédients – sauce comprise	Brut	Non BRUT	Frais	Surgelé	Maison	Indus- trielle	Origine et labels (Entourer ou surligner)
							Hors UE UE FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA
							Hors UE <u>UE</u> FR PACA

Annexe N° 3 : OFP 26 – Appel à candidatures TRUCK-SUCRE

Sous critère 1 et 2 : Diversité, Qualité des produits et fabrication – **12 points**

Nom du restaurateur :

Nombre de desserts proposés : * **2 points**

*(si produit unique veuillez indiquer le nombre des déclinaisons proposées)

		PREPARATION – 7 points	
N°	NOM DU DESSERT	MAISON OU FABRICATION ARTISANALE	DEJA TRANSFORMEE OU INDUSTRIELLE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Esthétique du stand* – **3 points** à attribuer par la commission

*photos et détails à fournir en annexe dans votre dossier

Décoration Stand thème mer	Tenue STAFF	Esthétique du stand	Note Globale
/ 1	/ 1	/ 1	/ 3

ATTENTION : TOUS LES ELEMENTS DECLARES SONT CONTRACTUELS ET ENGAGENT LA RESPONSABILITE DES PROFESSIONNELS. L'organisateur se réserve le droit de vérifier sur les stands que les professionnels mettent rigoureusement en place ce qu'ils ont déclarés dans leurs dossiers. En cas de manquement constaté par l'organisateur, les professionnels seront sanctionnés par l'organisateur à verser des pénalités et à se mettre en conformité. Les exposants s'exposeront à un refus de toute possibilité de candidatures à toutes les manifestations organisées par la ville sur l'année 2026. Pour plus de renseignements, veuillez télécharger l'annexe « Sanctions et pénalités ».

III. Documents administratifs à joindre au dossier :

- **Le bulletin de candidature complet et signé** pour tous les professionnels ainsi que les annexes dédiées à votre commission comportant le choix de vos emplacements et la notation :
 - L'annexe N° 1 et N°2 à compléter page N°7, 8 ,9 pour les FOOD-TRUCKS
 - L'annexe N°1 et N°3 à compléter page N°7, 11 pour les TRUCK-SUCRÉS
- **Une photo du truck** accompagnée d'une explication détaillée de la décoration pour la notation du jury
- **Le règlement intérieur** de la manifestation signé (à télécharger en annexe)
- **Une lettre de candidature** signée par la personne habilitée à engager l'entreprise
- **Le chèque** de la redevance proposée à l'ordre de « trésor public »
- **Pour les règlements par virement bancaire** : un courrier signé de la personne habilitée à engager l'entreprise mentionnant le montant de la redevance et engageant l'entreprise à verser ladite somme au plus tard **jeudi 9 avril 2026**.
- **Une pièce d'identité** du responsable légal de l'entreprise
- **Une attestation d'assurance** de l'entreprise qui couvre la date de l'événement
- **Un extrait de Kbis** de moins de trois mois
- **Pièces fiscales** et sociales de moins de six mois (justificatif URSAF à jour)
- Tous documents ou photos que vous souhaitez porter à la connaissance du jury

IV. Modalité de dépôt des dossiers :

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le lundi 9 février à 17h00

Par email, par courrier ou déposés au service évènementiel aux adresses suivantes :

- Par email : evenementiel@le-pradet.fr
- Par voie postale : **Mairie du Pradet - Hôtel de Ville - Parc Cravéro - Service évènementiel - 83220 Le Pradet**
- Directement à l'Hôtel de Ville auprès du service Evènementiel (1^{er} étage)

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter au 04 94 08 69 72 ou par email.

1) Comment envoyer mon dossier par mail :

L'intégralité de votre dossier devra être envoyé en **UN SEUL ENVOI**.

Si vous postulez à deux commissions, il faudra donc faire parvenir un mail pour le dossier N°1 et un autre pour le dossier N°2.

Veuillez toujours indiquer dans l'objet du mail la commission pour laquelle vous postulez et le nom de votre entreprise :

Ex : DOSSIER STAND RESTO OFP26 – RESTAURANT DURAND.

Et envoyez votre chèque par courrier ou le déposer en Mairie au service Evènementiel.

2) Comment envoyer mon dossier par voie postale ou dépôt papier :

L'intégralité de votre dossier devra être envoyé par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus ou déposé directement au service **Evènementiel** de la Ville du Pradet.

Si vous postulez à deux commissions, veuillez bien séparer les deux dossiers ou faire deux enveloppes distinctes. Le chèque de redevance devra se trouver impérativement dans les dossiers.

3) Modalités de règlement de la redevance

Le chèque de redevance sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus ou déposé directement au bureau de l'Evènementiel en Mairie.

Aucun versement en espèces ne pourra être fait.

Si vous n'êtes pas retenu par la commission, l'organisateur vous retournera votre chèque par voie postale.

En cas d'acceptation, l'organisateur vous fournira par la suite une facture et encaissera votre chèque **le jeudi 9 avril 2026**

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, il devra obligatoirement être fait dans le même délai.

En cas de défaut de règlement de votre emplacement au Jeudi 9 avril 2026, votre admission est de fait ANNULÉE.

V. Examens des Dossiers

Le service accusera bonne réception de votre dossier de candidature par email et vous informera de sa conformité.

Si vous n'avez pas de retour de notre part, contactez le service au **04 94 08 69 72** pour vous assurer de la bonne prise en compte de vos documents.

Si votre dossier est incomplet, il sera considéré comme « non conforme » et donc ne pourra pas être présenté lors de la commission d'attribution des places.

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.

Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le : **Jeudi 19 février 2026**

L'organisateur adressera **à tous les candidats** un mail avec les notes obtenues et le classement de la commission.

Date de publication du présent avis : mardi 13 janvier 2026

Ô FÊTES PRADÉTANES 2026

24,25,26 AVRIL 2026



BULLETIN DE CANDIDATURE TRUCK FOOD-TRUCK RESTAURATION SALEE ET SUCREE

Nom et Prénom du responsable :

Nom commercial de l'entreprise :

Téléphone : **Raison sociale :**

Code APE : **N° Siret :**

Nom et Prénom du responsable du stand :

Téléphone portable du responsable du stand :

Adresse :

Adresse de facturation :

CP : **Ville :**

E-mail : **Site internet :**

Facebook : **Insta :**

FOOD-TRUCK

TRUCK SALE:

TRUCK SUCRE:

REDEVANCE DE PARTICIPATION

La redevance proposée s'élève à : € (en euros)

DEMANDES TECHNIQUES

Taille de l'emplacement : 6ML X 3ML

Besoin en électricité : KW **Type de branchement :**
(Max 12 pour la restauration et 6 pour les buvettes)

J'ai pris connaissance des modalités qui figurent dans l'appel à candidature et du règlement et m'engage à les respecter sans réserve.

DATE :

SIGNATURE :